

Evolution du Critérium fédéral

SAISON 2018 / 2019

Edition du 16 novembre 2017

CHAPITRE 2 - DÉROULEMENT DE L'ÉCHELON NATIONAL

III.201 - Nombre de tours

Le critérium fédéral se déroule en quatre tours.

III.202 - Qualification des joueurs

Peuvent participer aux tours des divisions nationales 1 :

- les huitièmes de finalistes des championnats de France seniors messieurs de la saison précédente ;
- les quarts de finalistes des championnats de France seniors dames de la saison précédente ;
- les quarts de finalistes des championnats de France juniors garçons et cadets de la saison précédente ;
- les demi-finalistes des championnats de France minimes garçons, juniors filles, cadettes et minimes filles de la saison précédente ;
- les 4 joueurs ou joueuses bénéficiant d'une invitation pour tous les tableaux de nationale 1 ;
- les 6 joueurs ou joueuses terminant 1er du dernier tour des groupes de nationale 2 des tableaux seniors, juniors et cadets s'ils restent dans la même catégorie ;
- complétés par le classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente pour tous les tableaux.
- complétés par le classement aux points licence de la 1^{ère} phase pour les minimes sélectionnés pour jouer les tableaux cadets ou cadettes

Au début de la saison sportive, la commission sportive fédérale établit :

* **pour la nationale 1**, la liste des joueurs retenus au titre du tableau de leur catégorie d'âge et pouvant participer aux différents tours en respectant les nombres maximum suivants :

Tableaux	Seniors	Juniors	Cadets (1)
Messieurs	64	46	46
Dames	38	30	38

(1) dont 12 minimes garçons et 8 minimes filles

* **pour la nationale 2**, la liste des joueurs retenus à partir de la formule de la compétition définie pour chaque groupe.

III.203 - Participation des joueurs

Les joueurs qualifiés en nationale 1 participent à tout ou partie des quatre tours du critérium fédéral.

La participation des joueurs en nationale 2 est définie par la commission sportive fédérale sur proposition des zones.

III.204 - Nationale 1

III.204.1 - Organisation sportive

La nationale 1 compte douze tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours).

MESSIEURS :

- tableau SMA - Seniors messieurs A : sans condition d'âge (à concurrence de 24 joueurs) ;
- tableau SMB - Seniors messieurs B : sans condition d'âge (à concurrence de 64 joueurs) ;
- tableau JGA - Juniors garçons A : joueurs de - de 18 ans (à concurrence de 16 joueurs) ;
- tableau JGB - Juniors garçons B : joueurs de - de 18 ans (à concurrence de 64 joueurs) ;
- tableau CGA - Cadets A : joueurs de - de 15 ans (à concurrence de 16 joueurs) ;
- tableau CGB - Cadets B : joueurs de - de 15 ans (à concurrence de 48 joueurs).

DAMES :

- tableau SDA - Seniors dames A : sans condition d'âge (à concurrence de 16 joueuses) ;
- tableau SDB - Seniors dames B : sans condition d'âge (à concurrence de 48 joueuses) ;
- tableau JFA - Juniors filles A : joueuses de - de 18 ans (à concurrence de 16 joueuses) ;
- tableau JFB - Juniors filles B : joueuses de - de 18 ans (à concurrence de 48 joueuses) ;
- tableau CFA - Cadettes A : joueuses de - de 15 ans (à concurrence de 16 joueuses) ;
- tableau CFB - Cadettes B : joueuses de - de 15 ans (à concurrence de 40 joueuses).

Si le nombre d'inscrits pour une catégorie d'âge est inférieur à 32 joueurs, les tableaux A et B sont fusionnés en un seul tableau.

A l'issue de chaque tour de l'échelon national 1 :

- le tableau SMA est constitué :
 - . des 8 premiers du tableau MEA du tour précédent ;
 - . des 4 premiers du tableau MEB du tour précédent ;
 - . des 12 meilleurs aux points licences.

- les tableaux SDA, JFA, JGA et CGA sont constitués :
 - . des 4 premiers du tableau A de la catégorie du tour précédent ;
 - . des 4 premiers du tableau B de la catégorie du tour précédent ;
 - . des 8 meilleurs aux points licences.

- le tableau CFA est constitué :
 - . des 4 premières du tableau B de la catégorie du tour précédent ;
 - . des 12 meilleures aux points licences.

- les 4 premiers du tableau A en JG et JF sont assurés de jouer en seniors au tour suivant.

- les 4 premiers du tableau A en CG et CF sont assurés de jouer en juniors et en seniors au tour suivant.

III.204.2 - Déroulement sportif

Chaque joueur est titulaire dans le tableau de sa catégorie d'âge. Chaque joueur ne peut participer qu'à un tableau maximum par jour.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places maximum prévues, les places vacantes après incorporation des 4 premiers des tableaux d'âge inférieur sont attribuées aux joueurs des autres tableaux par ordre décroissant des points licences.

III.204.3 - Placement des joueurs

A chaque tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés à partir du dernier classement national officiel diffusé.

III.204.4 - Tableaux MEA, MEB, DEA et DEB

Le tableau est un tableau à élimination directe, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant l'article I.305. Les deuxièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs premiers. Toutes les parties, poules et tableaux, se déroulent au meilleur des 7 manches.

III.204.5 - Tableaux M18 et D18

Le tableau est un tableau à élimination directe, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant l'article I.305. Les deuxièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs premiers. Les troisièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes, mais dans le quart opposé. Toutes les parties, poules et tableaux, se déroulent au meilleur des 5 manches.

III.204.5 - Tableaux M15 et D15

Le tableau est un tableau double KO, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant l'article I.305. Les deuxièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs premiers. Les troisièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes, mais dans le quart opposé. A chaque tour les perdants sont placés dans le tableau KO.

Les quatrièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le tableau KO. Toutes les parties, poules et tableaux, se déroulent au meilleur des 5 manches.

III.205 - Nationale 2

III.205.1 - Organisation sportive

La nationale 2 compte six groupes composés chacun de dix tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours) au moins :

MESSIEURS :

- tableau SM - Seniors messieurs : : sans condition d'âge ;
- tableau JG - Juniors garçons : : joueurs de - de 18 ans ;
- tableau CG - Cadets : : joueurs de - de 15 ans ;
- tableau MG - Minimes garçons : : joueurs de - de 13 ans ;
- tableau BG - Benjamins : : joueurs de - de 11 ans ;

DAMES :

- tableau SD - Seniors dames : sans condition d'âge ;
- tableau JF – Juniors filles : joueuses de - de 18 ans ;
- tableau CF – Cadettes : joueuses de - de 15 ans ;
- tableau MF – Minimes filles : joueuses de - de 13 ans ;
- tableau BF – Benjamines : joueuses de - de 11 ans ;

Sur proposition des zones, la commission sportive fédérale peut organiser des tableaux supplémentaires dans certains groupes.

A chacun des groupes désignés de 1 à 6 sont rattachées les ligues comme indiqué ci-dessous :

- Groupe 1 : Ile de France, Centre-Val de Loire ;
- Groupe 2 : Bretagne, Pays de la Loire ;
- Groupe 3 : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ;
- Groupe 4 : Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ;
- Groupe 5 : Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté ;
- Groupe 6 : Normandie, Hauts-de-France.

III.205.2 - Déroulement sportif

Le nombre de joueurs maximum dans chaque tableau et la formule de la compétition sont fixés par la commission sportive fédérale sur proposition des zones.

A l'issue des 3 premiers tours de l'échelon national 2 :

- les joueurs du tableau seniors accédant de la nationale 2 à la nationale 1 intègrent obligatoirement la liste des joueurs pouvant participer aux tours suivants en nationale 1 ;
- les joueurs des tableaux cadets et juniors accédant de la nationale 2 à la nationale 1 peuvent, s'ils le désirent, ne pas accéder à la nationale 1, mais dans ce cas ils disputent en nationale 2 le tableau d'âge immédiatement supérieur (exemple : le joueur classé premier en cadets joue le tour suivant juniors) ;
- les premiers joueurs des tableaux minimes et benjamins de chaque groupe en nationale 2 accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur.

A l'issue du dernier tour de l'échelon national 2 :

- les joueurs du tableau seniors accèdent à la nationale 1 pour la saison suivante ;
- les joueurs des tableaux cadets et juniors accèdent à la nationale 1 pour la saison suivante s'ils restent dans la même catégorie d'âge (exemple : le joueur cadet 1 classé premier en cadets, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 1 cadets). Sinon ils accèdent en nationale 2 au tableau d'âge immédiatement supérieur pour la saison suivante (exemple : le joueur cadet 2 classé premier en cadets, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 juniors) ;
- les premiers joueurs des tableaux minimes et benjamins de chaque groupe en nationale 2 accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur pour la saison suivante (exemple : les joueurs minimes 1 ou 2 classés premiers en minimes, jouent le 1^{er} tour de la saison suivante en nationale 2 cadets).

III.205.3 – Qualification des joueurs

Pour la nouvelle saison les joueurs et joueuses sont qualifiés en tenant compte du cumul des points obtenus lors de la saison précédente et des particularités prévues par le règlement de chaque zone (changement de catégorie, joueurs non sélectionnés en N1, montants des divisions inférieures, incorporation de nouveaux joueurs etc.).

III.205.4 – Placement des joueurs

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions.

La commission sportive compétente choisit de placer les joueurs :

- a) soit selon les résultats du tour précédent (places) si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
- b) soit à partir du dernier classement national officiel diffusé.

III.206 - Déroulement des parties

Le nombre de parties disputées dans les poules et les tableaux est déterminé par l'échelon zone.

QUALIFICATION DES JOUEURS ET JOUEUSES POUR LE 1^{er} TOUR DE NATIONALE 1 DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL (Saison 2018 / 2019)

Article III.202 – Qualification des joueurs (ci-dessus) et

- ✓ Les joueurs et joueuses de moins de 13 ans et moins de 14 ans doivent marquer des points dans le tableau moins de 14 ans pour être qualifiés dans le tableau des cadets ou des cadettes de la saison 2018 / 2019.
- ✓ Les joueurs et joueuses de moins de 15 ans, moins de 16 ans et moins de 17 ans doivent marquer des points dans le tableau des moins de 18 ans pour être qualifiés dans le tableau des juniors garçons ou des juniors filles de la saison 2018 / 2019.
- ✓ Les joueurs et joueuses de moins de 18 ans et les seniors doivent marquer des points dans le tableau élite pour être qualifiés dans le tableau élite de la saison 2018 / 2019.

Modifications par rapport à la saison 2017 / 2018

- ✓ Suppression des catégories intermédiaires moins de 12 ans, moins de 14 ans et moins de 16 ans
- ✓ Les catégories benjamins et minimes évoluent au niveau de la nationale 2.
- ✓ Chaque joueur est titulaire dans le tableau de sa catégorie d'âge.
- ✓ Chaque joueur ne peut participer qu'à un tableau maximum par jour.
- ✓ Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places maximum prévues, les places vacantes après incorporation des 4 premiers des tableaux d'âge inférieur sont attribuées aux joueurs des autres tableaux par ordre décroissant des points licences.
- ✓ Pas de descentes en nationale 2.